



Gestion Financière et Fiscale

BLOC 2 : Mettre en œuvre la politique financière de l'entreprise

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : en cours de renouvellement auprès de France Compétences

1. Gestion Financière et Culture Entrepreneuriale :

- C1** : Être capable de Comprendre et d'analyser le bilan
- C2** : Être capable de Comprendre et analyser le compte de résultat
- C3** : Être capable d'Analyser le tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
- C4** : Être capable de Donner des réponses pertinentes et proposer des solutions adéquates suite à l'analyse économique et financière de l'entreprise
- C5** : Savoir établir un prévisionnel dans le cadre d'un projet de création d'entreprise
- C6** : Mettre en place des outils nécessaires au suivi de la trésorerie et de l'exploitation
- C7** : Donner des réponses pertinentes suite à l'analyse économique et financière du projet



2. Droit :

- C1** : Repérer les problèmes juridiques
- C2** : Qualifier une situation juridiquement
- C3** : Conseiller et orienter le client vers une solution juridique adaptée



3. Réseaux sociaux :

- C1** : Être capable de comprendre l'intérêt et les utilisations des réseaux sociaux pour une entreprise
- C2** : Comprendre comment animer une communauté
- C3** : Comprendre comment élaborer et présenter une stratégie social média

PREREQUIS:

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL:

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Rigoureux
- Précis et autonome
- Esprit d'initiative

PUBLIC:

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE:

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur



Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.